

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015
(CONVOCATION DU 10 DECEMBRE 2015)**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs BORRIONE, FANTIN, GACHET, GUICHET, JULLIEN, LAISSUS, PIERRETON, ROUX, ZANONI

Mesdames CHAPPUIS, ASSELIN, BROSSON, GIRERD, HISBI, JEAN, MERLE, RABILLER, SCHNEIDER, SIMON, VALLET

Formant la majorité des Membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS

Monsieur Pascal BOUVIER donne pouvoir à Madame Corinne GIRERD.

Madame Catherine DEBAISIEUX donne pouvoir à Madame Agnès SIMON.

Monsieur Mohamed ZAUCHE

Monsieur Grégory BORRIONE est désigné Secrétaire de Séance.

Madame le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil Municipal concernant l'attribution d'une subvention à l'association « Bien Vivre au Clos Gaillard ».

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 23 novembre 2015, **adopte** à l'unanimité le procès-verbal qui en a été dressé.

II. DECISION MODIFICATIVE N° 4

Monsieur Didier FANTIN, Adjoint au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal la Décision Modificative ci-dessous :

Article	Fonction	Opération	INVESTISSEMENT	Budget 2015	DM 4 Dépenses	DM 4 Recettes	Budget 2015
45811	824	157	Abords Monférine	-	25 000.00	-	25 000.00
45821	824	157	Abords Monférine	-		25 000.00	25 000.00
2315	822	159	Allée du Rossignol	171 644.00	- 4 000.00		167 644.00
21318	01	152	Gros entretien bâtiments	82 000.00	- 6 000.00		76 000.00
21311	020	139	Rénovation intérieur mairie	31 696.00	2 000.00		33 696.00
2312	824	57	Chemins piétonniers	1 000.00	8 000.00		9 000.00
			TOTAL	286 340.00	25 000.00	25 000.00	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** favorablement la Décision Modificative n° 4 du Budget Général 2015.

III. PRESENTATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2016-2020

Monsieur Didier FANTIN, Adjoint aux Finances, présente au Conseil Municipal le projet de programme pluriannuel d'investissement 2016-2020, les hypothèses de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et la capacité d'investissement estimée pour la période 2016/2020.

La masse financière qui pourrait être destinée aux investissements structurants pourrait s'élever à 1 800 000 € et aux investissements courants à 3 170 000 €.

Les investissements courants concerneront principalement les bâtiments publics (écoles, mairie, église, Mouettes, gymnase) ainsi que l'éclairage public et la voirie.

IV. REAMENAGEMENT PAYSAGER DU CENTRE COMMERCIAL ET REFECTION DES CHEMINS PIETONNIERS DU CLOS BESSON

Monsieur Vincent JULLIEN, Adjoint aux Travaux, présente au Conseil Municipal le projet de requalification des espaces publics du centre commercial et de réfection des chemins piétonniers du Clos Besson proposé par le cabinet Folia.

Les objectifs consistent à transformer les espaces publics du centre commercial afin qu'il ne s'agisse pas seulement d'un lieu que l'on traverse et où l'on chemine mais d'un lieu qui puisse devenir un espace de rencontre. Il s'agit ainsi de créer des lieux de pause et de convivialité (salons de verdure, placette centrale, aire de jeux) de réorganiser les espaces paysagers et de mettre en valeur les façades commerciales.

La réfection de certaines portions des cheminements piétonniers du Clos Besson est également prévue, ainsi que l'amélioration de la visibilité du mail piéton et du centre commercial depuis l'avenue de salins.

V. M. ET MME BURDIN « LE PALAIS DES HIRONDELLES » - TRAVAUX EN ECHANGE D'UNE CESSION DE TERRAIN

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la vente du bien immobilier dénommé « Le Palais des Hirondelles » au profit de la Société NEXT INVESTISSEMENT.

Afin de permettre un accès plus confortable à ce projet, M. et Mme BURDIN ont donné leur accord pour céder une bande de terrain à l'intersection de l'impasse de la Trousse et de l'avenue Principale

Cette bande de terrain est cadastrée de la manière suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface totale	Surface cédée environ
AM	106	« 19 impasse de la Trousse »	06 a 16 ca	00 a 15 ca
Total			06 a 16 ca	00 a 15 ca

Cette cession se réalisera à titre gratuit en contrepartie de la réalisation d'une clôture, d'une grille et d'un regard d'eaux pluviales et de la mise en place de deux piliers pouvant accueillir un portail.

Madame le Maire précise que la numérotation et la surface définitive de la parcelle à céder seront celles résultant du document d'arpentage établi par un Géomètre – Expert,

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition à titre gratuit de l'emprise de terrain issue de la parcelle cadastrée AM 106 d'une superficie d'environ 15 m² auprès de M. et Mme BURDIN en contrepartie de la réalisation des travaux susmentionnés.

- **PRECISE** que la numérotation et la surface définitive de la parcelle à céder seront celles résultant du document d'arpentage établi par un Géomètre – Expert
- **MANDATE** les représentants suivants pour comparaître à l'acte et signer tous documents relatifs à cette affaire :
 - acte notarié : Madame le Maire ou en cas d'empêchement les Adjointes dans l'ordre du tableau,
 - acte administratif : le 1^{er} Adjoint ou en cas d'empêchement les autres Adjointes dans l'ordre du tableau.

VI. RECRUTEMENT D'UN INTERVENANT POUR L'ENCADREMENT DES ETUDES SURVEILLEES DANS LE CADRE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur Christophe PIERRETON, rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 8 juin 2015 fixant les modalités des études surveillées dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Celle-ci autorisait notamment Madame le Maire à faire appel à des enseignants pour l'encadrement de ces études. Il s'avère qu'aucun enseignant des écoles de la Commune ne puisse se libérer pour assurer cet encadrement le jeudi de 15h30 à 16h30 du fait de l'organisation des APC.

Madame Magali THIBOUD qui intervient déjà dans le cadre des TAP a accepté d'assurer l'encadrement des études surveillées à compter de la rentrée des vacances de Noël.

Monsieur Christophe PIERRETON propose au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec l'association PSA Savoie pour la mise à disposition de la Commune de Madame Magali THIBOUD, les jeudis de 15h30 à 16h30, du 7 janvier au 5 juillet 2016, pour l'encadrement des études surveillées sur la base d'un tarif horaire de 22,29 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer avec l'association PSA Savoie une convention de mise à disposition de Madame Magali THIBOUD pour l'encadrement des études surveillées selon les modalités détaillées ci-dessus.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la prise en charge de cette convention sont inscrits au budget.

VII. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BIEN VIVRE AU CLOS GAILLARD

Monsieur Christophe PIERRETON, Adjoint en charge des associations, rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 6 juillet 2015 décidant de la répartition des crédits de subvention aux associations locales de Barby.

La subvention concernant l'association « Bien Vivre au Clos Gaillard » n'a pas pu être présentée le 6 juillet. En effet, cette association était en sommeil depuis 1 an et demi. Une assemblée générale s'est tenue récemment. Une nouvelle équipe a été constituée permettant de relancer son activité, ce qui explique cette demande de subvention tardive.

Pour faciliter la reprise d'activité de cette association, Monsieur PIERRETON propose au Conseil Municipal de lui accorder une subvention d'un montant de 150 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 150 € à l'association « Bien Vivre au Clos Gaillard ».

VIII. ARRETES PRIS EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE	ENTREPRISES / ORGANISMES RETENUS	OBJET	MONTANT HT
1 ^{er} décembre 2015	ALP'PLOMBERIE	Remplacement du ballon d'eau chaude de la Salle des Fêtes	1 230,79 €
1 ^{er} décembre 2015	CITYLUM	Rallonge pour les illuminations de Noël	105,42 €
1 ^{er} décembre 2015	APRI VERT	Sel de déneigement	546,00 €
3 décembre 2015	FOLIATEAM RHONE ALPES	Changement du standard et des postes téléphoniques de la Mairie	3 500,00 €
3 décembre 2015	FOLIA Urbanisme Paysage	Etude pour la requalification des espaces publics du centre commercial de Barby	3 000,00 €
3 décembre 2015	CONCEPT URBAIN	Fourniture de potelets	1 442,00 €
3 décembre 2015	UC Bâtiment LMC Electricité CV Plomberie - chauffage	Aménagement d'un WC pour personnes à mobilité réduite au Centre de Loisirs des Mouettes Peinture / carrelage Electricité Plomberie / chauffage	2 945,40 € 672,60 € 1 909,15 €
4 décembre 2015	BLONDET	Travaux Clos Besson – cheminement piétons et chaussées	5 321,00 €
8 décembre 2015	DISTRIBUTECH	Loyer mensuel pour un local situé 8 Impasse des Larmuzes d'une durée de 35 mois à compter du 10 décembre 2015	400,00 € (hors charge)
8 décembre 2015	ALP'PLOMBERIE	Réparation de l'alimentation d'eau de la maison 80 Avenue Principale	447,39 €

COMMUNE DE BARBY

11 décembre 2015	DESCOURS ET CABAUD	Fourniture d'un enrouleur pour le compresseur des services techniques	258,34 €
------------------	-----------------------	---	----------

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BARBY, le 17 décembre 2015

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Catherine CHAPPUIS

Grégory BORRIONE

COMMUNE DE BARBY